



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

Service biodiversité eau forêt

Mende, le

Attestation de consultation du public

Objet : Mise en œuvre de l'article 7 de la charte de l'environnement - consultation du public

"Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement"

Je soussigné Xavier CANELLAS, chef du service biodiversité, eau, forêt de la direction départementale des territoires de la Lozère, atteste que le projet de texte ci-dessous a fait l'objet d'une publication sur le site internet des services de l'État en Lozère, en application de l'article 7 de la charte de l'environnement.

Nature et intitulés du projet de texte :

Arrêté préfectoral portant approbation du cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État dans le département de la Lozère pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021

Période de mise à disposition par la voie électronique : du 23 mai au 13 juin 2016.

Lien URL de la publication :

<http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public/Projet-d-arrete-portant-approbation-droit-de-peche-de-l-Etat-en-Lozere-du-1-01-2017-au-31-12-2021>

Aucune observation n'a été recueillie sur le site des services de l'État en Lozère durant la phase de consultation.

Le chef du service biodiversité eau forêt

Xavier CANELLAS